

Note : Seuls les titulaires de contrats actuels peuvent effectuer de nouveaux dépôts.

Bref aperçu

Gestionnaire du fonds : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 243,1 M\$

Rotation du portefeuille : s. o.

Date de création du fonds : février 1989

Catégorie	Date de création de la catégorie de fonds	Placement minimal	Garantie sur la prestation à l'échéance/garantie sur la prestation au décès (%)	Ratio des frais de gestion (RFG) (%)	Valeur liquidative par unité (\$)	Nombre d'unités en circulation
B	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,06	23,66	181 519
C	septembre 2006	Dépôt initial de 1 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	1,01	23,35	37 039
D	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	0,73	26,36	10 960
E	septembre 2006	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	100/100	0,66	25,91	421

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des instruments à court terme, tels que des bons du Trésor et des titres de créance à court terme émis par des gouvernements et des sociétés canadiennes.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2023)

BNP PARIBAS (CA) 04MAR24 DN
HYDRO ONE INC 18JAN24 DN
FINANCIERE CDP INC 15FEB24 DN
TMX GROUP 08FEB24 DN
NESTLE CAP CA LTD 06FEB24 DN
MUNI FIN AUTHORITY OF BC 28FEB24 DN
LAURENTIAN BANK 28MAR24 BDN
TMX GROUP LIMITED 30JAN24 DN
CITY OF MONTREAL 01MAR24 DN
MANULIFE BANK 29APR24 DN

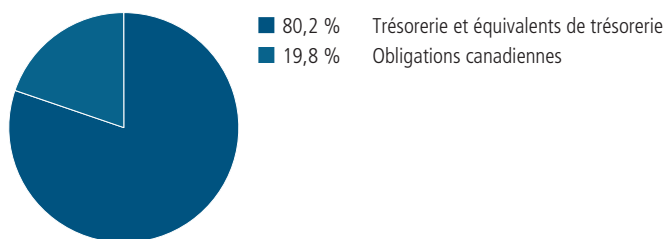
Pourcentage total des dix principaux placements :

Nombre total de placements :

6,3 %
4,9 %
4,3 %
4,2 %
4,1 %
4,1 %
4,1 %
3,3 %
3,3 %
3,2 %

41,8 %
46

Répartition des placements (au 31 décembre 2023)



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.



À qui le fonds s'adresse-t-il?

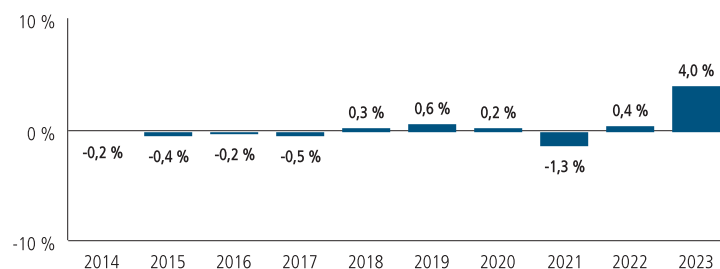
Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements de la catégorie B du fonds au cours de la dernière année pour un investisseur qui a choisi la garantie de base. Les rendements sont calculés après déduction du RFG. Toutefois, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la catégorie B du fonds chacune des 10 dernières années pour un investisseur qui a choisi la garantie de base. On note 5 années durant lesquelles la valeur du fonds a augmenté et 5 années au cours desquelles elle a diminué.



Rendement moyen

Au cours des 10 dernières années, les titres de la catégorie B du fonds ont généré un rendement annuel composé de 0,29 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 030 \$.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour les garanties. Veuillez consulter le document Brochure documentaire et dispositions du contrat pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Combien cela coûte-t-il?

Vous trouverez ci-dessous les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	- Vous choisissez le taux avec votre conseiller. - Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission. - Aucuns frais de retrait. - Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés *	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 5,0 % Pendant la 2 ^e année 4,0 % Pendant la 3 ^e année 3,0 % Pendant la 4 ^e année 2,0 % Pendant la 5 ^e année 1,0 % Après 5 ans 0,0 %	- Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5,0 %. - La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités. - Les frais de retrait sont déduits du montant vendu. - Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.
Frais modiques *	Retrait dans les délais suivants : Pendant la 1 ^{re} année 2,0 % Pendant la 2 ^e année 1,0 % Après 2 ans 0,0 %	- Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 2,0 %. - Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait. - Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds. - Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

* REMARQUE : Depuis le 29 mai 2023, nous n'offrons plus les options de frais de vente différés (FVD) et de frais modiques (FM) pour les nouveaux dépôts. Les virements entre les fonds acquis avec la même option de frais d'acquisition continueront d'être autorisés.

2. Frais permanents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter le document Brochure documentaire et dispositions du contrat pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires :

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
 Kingston, Ontario K7L 3A8
 Téléphone : 1 800 561-1268
 Courriel : placement@empire.ca

Télécopieur : 1 800 419-4051
 Site Web : www.empire.ca

* Le nom officiel du fonds est le Fonds du marché monétaire.

MD Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les contrats sont établis par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.